



Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 23 JANVIER 2025

Procès-verbal de séance

Monsieur Jean-Marc COPPOLA, Président du Conseil d'administration de l'INSEAMM, a convoqué le Conseil d'administration le 10 janvier 2025, pour tenir séance le 23 janvier 2025 à 10h00 au Conservatoire Pierre Barbizet - Salle Tomasi.

Participent à la réunion les membres du Conseil d'administration ayant paraphé la feuille de présence :

- Collège des personnes publiques (8) :

- Jean-Marc COPPOLA, représentant du Maire de la Ville de Marseille
- Théo CHALLANDE-NEVORET, élu Ville de Marseille
- Marie BATOUX, élue Ville de Marseille
- Aïcha SIF, élue Ville de Marseille
- Aurélie BIANCARELLI, élue Ville de Marseille
- Sébastien BARLES, élu Ville de Marseille
- Antoinette MAZZEO, représentante du Préfet de Région
- Dalia MESSARA, représentante du Directeur Régional des Affaires Culturelles – Ministère de la Culture

- Collège des autres membres (10) :

- Personnalités qualifiées

- Isabelle BOURGEOIS, personnalité qualifiée désignée par l'Etat

- Représentant du personnel et des étudiants

- Azzedine BOUKHARI, représentant élu du personnel administratif et technique
- Solweig CUSSAC, représentante élue du personnel administratif et technique
- Vincent PAJOT, représentant élu du personnel enseignant (suppléant)
- Carine SANTI-WEIL, représentante élue du personnel enseignant
- Audrey ZIANE, représentante élue du personnel enseignant (suppléante)
- Paule ROSSIGNOL, représentante élue du personnel enseignant
- Nathalie LANOE, représentante élue du personnel enseignant
- Jonathan GUIDALIAH, représentant élu du personnel enseignant
- Thierry BOCCAMAIELLO, représentant parents d'élèves (Président de l'APEC)

Bénéficiaire d'une représentation permanente :

- Monsieur le Préfet de Région (représenté par Mme MAZZEO)
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles – Ministère de la Culture (représenté par Mme MESSARA)
- Monsieur le Maire de la Ville de Marseille (représenté par M COPPOLA)

Sont excusés :

- Collège des personnes publiques (6) :

- Christian BOSQ, élu Ville de Marseille
- Sophie GUERARD, élue Ville de Marseille
- Sophie CAMARD, élue Ville de Marseille
- Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES, élue Ville de Marseille
- Carole DEUMIE, représentante de la Conférence Grands Ecoles PACA
- Eric BERTON, Président d'Aix-Marseille Université

- Collège des autres membres (3) :

- Personnalités qualifiées :

- Lou COLOMBANI, personnalité qualifiée désignée par la Ville de Marseille

- Représentant du personnel et des étudiants :

- Pierre-Alexandre DEVAUX, représentant des étudiants
- Jade JOGI, représentante des étudiants

A donné pouvoir (7) :

- Marie BATOUX, élue Ville de Marseille à Aïcha SIF, élue Ville de Marseille (à partir de la délibération N°2)
- Sophie GUERARD, élue Ville de Marseille à Aurélie BIANCARELLI, élue Ville de Marseille (pour la totalité de la séance)
- Carole DEUMIE, représentante de la Conférence Grandes Ecoles PACA à Sébastien BARLES, élu Ville de Marseille (pour la totalité de la séance)
- Eric BERTON, Président d'Aix-Marseille Université à Jean-Marc COPPOLA, représentant du Maire de la Ville de Marseille (pour la totalité de la séance)
- Lou COLOMBANI, personnalité qualifiée désignée par la Ville de Marseille à

Isabelle BOURGEOIS, personnalité qualifiée désignée par l'Etat (pour la totalité de la séance)

- Thierry BOCCAMEILLO, représentant parents d'élèves (Président de l'APEC) à Nathalie LANOE (à partir de la délibération N°13)
- Aïcha SIF, élue Ville de Marseille à Théo CHALLANDE-NEVORET (à partir de la délibération N°13)

Assistent aux débats les membres de l'établissement :

M. Raphael IMBERT, Directeur général de l'établissement

M. Philippe CAMPOS, Directeur général adjoint de l'établissement

Mme Sylvie LAFONT, Secrétaire générale de l'établissement

M. Raphaël DEVEY, Directeur de projets et du contrôle de gestion

Mme Inge LINDER-GAILLARD, Directrice de l'Ecole des Beaux-Arts

Mme Aude PORTALIER, Directrice du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille

Mme Béatrice SIMONET, Directrice de l'Institut de Formation Artistique Marseille méditerranée

Mme Sophie POUJOL, Responsable du Pôle des Ressources humaines (SG)

M. Léo GUINARD, Responsable du Pôle des Finances (SG)

Monsieur le Président désigne M. Philippe Campos, Directeur général adjoint de l'établissement comme Secrétaire de séance.

Il est procédé au décompte des personnes détenant un droit de vote :

Membres en exercice : 27

Présents : 18

Personnalités représentées : 5

Monsieur le Président fait constater que les conditions de quorum, en vertu de l'article 10.1 des statuts de l'INSEAMM, sont bien remplies.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE - **DELIB 1**
2. PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2025-2029 - APPROBATION DES OBJECTIFS - **DELIB 2**
3. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE PIERRE BARBIZET DE MARSEILLE - **DELIB 3**
4. MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR INSEAMM - **DELIB 4**
5. RÉVISION DU RÉGIME INDEMNITAIRE - **DELIB 5**
6. AUTORISATION DE RECOURIR AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE - **DELIB 6**
7. MODALITÉS D'APPLICATION DE LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LA RTM - **DELIB 7**
8. RÉVISION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES VACATAIRES - **DELIB 8**
9. FIXATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE - **DELIB 9**

Procès-Verbal de Séance : INSEAMM CA 23/03/2025

10. RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 21-11-24 OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS 2025 - DELIB 10

11. RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET 2024 DU 21/11/24 - ERREUR MATÉRIELLE - DELIB 11

12. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - DELIB 12

13. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉMUNÉRATION D'UN MEMBRE DE JURY POUR LE DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE (DNSEP) OPTION ART - DELIB 13

14. DEMANDE DE SUBVENTION CULTURE PRO DEUXIÈME PARTIE - DELIB 14

15. TAUX DE BOURSES ERASMUS+ PROGRAMME 2024-2026 - DELIB 15

16. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR COMMISSION CVEC - DELIB 16

17. BILAN DES ACTIONS FINANCÉES PAR LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) 2023-2024 PROGRAMMATION DES ACTIONS POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025 - DELIB 17

En vertu de l'article 10.1 des statuts de l'établissement, l'ensemble des documents a été communiqué aux membres du Conseil d'administration le 10 janvier 2025, soit dans un délai de 10 jours francs avant la date de la réunion.

Les débats sont ouverts à 10h00.

1) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE (DELIB 1)

Les représentants des enseignants Beaux-Arts et IFAMM expriment le souhait qu'un compte-rendu intégral soit produit, afin de mieux appréhender et comprendre l'ensemble des décisions prises par le Conseil.

Le Directeur général répond favorablement à cette requête, mais précise, au-delà de la charge de travail induite, que ce document serait de nature purement informatif, non communicable en dehors de l'instance et n'appelant pas à débat. Plus globalement, la direction générale s'engage à continuer ses efforts pour améliorer la réglementation des instances et rendre les processus de prise de décision plus transparents.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à la majorité

1 Abstention de : Vincent PAJOT

3 Votes contre de : Solweig CUSSAC, Carine SANTI-WEIL, Audrey ZIANE

2) PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2025-2029 - APPROBATION DES OBJECTIFS (DELIB 2)

Madame BATOUX quitte la séance.

Monsieur IMBERT, directeur général de l'établissement présente le projet

d'établissement aux membres du conseil d'administration, notamment la création de trois parcours innovants, la gestion patrimoniale et la constitution d'un groupement d'intérêt public.

L'établissement se dote par ailleurs d'un nom d'usage : « Campus Art Méditerranée » (la désignation sociale et statutaire de l'EPCC « Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille Méditerranée » reste inchangée).

Les représentants des enseignants Beaux-Arts et IFAMM s'interrogent sur l'usage du terme "Campus" au sens étymologique (« ensemble constitué des unités d'enseignement et des résidences étudiantes d'un établissement d'enseignement supérieur ») en raison l'absence de résidence étudiante sur les sites et de la mission de l'EPCC plus large que l'enseignement supérieur.

Le directeur général précise que ce changement a une forte importance pour la visibilité de l'établissement, le développement de son attractivité et la compréhension du projet.

Madame BIANCARELLI, élue à la Ville, précise que chambres du CROUS sont désormais disponibles, suite au départ des étudiants de l'école d'architecture, ce qui pourrait répondre, en partie, à la question de la résidence étudiante.

Madame MAZZEO, représentante du Préfet de Région, évoque l'importance du nouveau nom d'usage "Campus Art Méditerranée", plus clair et offrant une meilleure lisibilité et constitue une véritable opportunité pour attirer de nouveaux partenaires financiers et renforcer l'ancrage territorial. Madame MAZZEO précise que le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) constitue un outil essentiel pour définir la trajectoire budgétaire de l'établissement:

Madame CUSSAC, représentante du personnel administratif et technique, estime que le terme "production" n'est pas compatible avec l'enseignement et s'interroge sur la manière dont ces objectifs seront évalués.

Madame ROSSIGNOL, représentante des enseignants du conservatoire, intervient en précisant que si le terme "campus" fait effectivement référence à une notion l'enseignement supérieur (conservatoire spécialisé sur l'enseignement initial), le projet du GIP a pour objectif d'une ouverture plus large. Elle défend l'idée que le mot "production" n'est pas incompatible avec l'enseignement, car il permet de pousser les élèves à « aller plus loin » dans leurs démarches artistiques, notamment en les amenant sur scène et en élargissant leurs perspectives après leur passage au conservatoire.

Monsieur le Président souligne que la métropole doit financer ce projet, qui dépasse le cadre de l'enseignement. Il insiste sur la nécessité de diversifier les partenaires financiers pour soutenir ce projet ambitieux.

Les représentants des enseignants des Beaux-Arts et de l'IFAMM s'interrogent également sur l'absence d'avis préalable du CST sur le projet. Le Directeur Général répond que ce sujet relève uniquement de la prérogative du Conseil d'Administration, mais précise qu'un travail collectif sera engagé (constitution de groupe projets, rédaction de fiches projets en annexées au projet d'établissement, calendrier).

Procès-Verbal de Séance : INSEAMM CA 23/03/2025

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à la majorité

3 Vote contre de : Solweig CUSSAC, Carine SANTI-WEIL, Audrey ZIANE

3) DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE PIERRE BARBIZET DE MARSEILLE (DELIB 3)

Madame PORTALIER, Directrice du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, indique que le classement à rayonnement régional délivré par le Ministère de la Culture est soumis à réexamen tous les 7 ans et que ce classement arrive à échéance cette année et qu'il convient de formaliser une demande de renouvellement (le dernier classement date de 2018). Ce classement définit un périmètre pédagogique en terme de discipline, de cursus, de parcours, de partenariats, de diplomation des enseignants et en lieu avec le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de 2023.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

4) MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR INSEAMM (DELIB 4)

La délibération présente le texte initial et le partie corrigée (correction d'une erreur matérielle).

Aucune intervention.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

5) RÉVISION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (DELIB 5)

Cette délibération a pour objectif d'ajouter au corpus un cadre d'emploi (cadre d'emploi des adjoints techniques des établissements d'enseignement). Cette mise à jour permettra l'allocation du régime indemnitaire (RIFSEEP) aux agents recrutés sur ce cadre d'emploi.

Aucune intervention.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

6) AUTORISATION DE RECOURIR AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE (DELIB 6)

Monsieur BARLES quitte la séance.

Cette délibération a pour objectif de mettre en place l'apprentissage au sein de l'établissement,

Madame SANTI-WEIL, représentante du personnel enseignant Beaux-Arts et IFAMM s'interroge sur la notion de formateurs pour les enseignants (bases techniques notamment), qui forment déjà des étudiants et qui auront du mal à former aussi un apprenti. Une demande de précision est faite (quelles catégories d'enseignants pourraient être maître d'apprentissage et selon quelles modalités,

décharges).

Madame LAFONT, Secrétaire générale de l'établissement précise qu'il s'agit d'une mise en œuvre à titre expérimental pour le service informatique et à sa demande. Ce dispositif pourrait être ouvert à d'autres services, avec accord préalable.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à la majorité
3 Abstention de : Solweig CUSSAC, Carine SANTI-WEIL, Audrey ZIANE

7) MODALITÉS D'APPLICATION DE LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LA RTM (DELIB 7)

Cette délibération vise à préciser les modalités et les conditions d'octroi du dispositif d'abonnement transports (Convention conclue avec la RTM en 2012).

Absence de débat.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

8) RÉVISION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES VACATAIRES (DELIB 8)

Cette délibération a pour objectif de préciser les modalités de rémunération des vacataires (notamment les modalités d'application des vacataires forfaitaires).

Absence de débat.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

9) FIXATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE (DELIB 9)

Cette délibération a fait l'objet d'un avis du CST.

Madame ROSSIGNOL, représentante du personnel Conservatoire, précise que le taux d'avancement de grade pour les Professeurs d'Enseignement Artistique Hors Classe a été modifié en instance CST et remercie le Président et la Direction Générale de cette augmentation, au regard des contraintes budgétaires fortes.

Les représentants du personnel demandent un complément informatif sur les documents soumis au vote (critères de promotion et décision numéraire).

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à la majorité
3 Abstention de : Solweig CUSSAC, Carine SANTI-WEIL, Vincent PAJOT

10) RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 21-11-24 OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS 2025 (DELIB 10)

Procès-Verbal de Séance : INSEAMM CA 23/03/2025

La Préfecture des Bouches-du-Rhône a formalisé des observations sur des erreurs matérielles de la délibération adoptée (mauvais exercice comptable référencé). Il est proposé de retirer cette délibération.

Absence de débat.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

11) RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET 2024 DU 21/11/24 - ERREUR MATÉRIELLE (DELIB 11)

La délibération adoptée contenait d'une « erreur de plume ». Cette délibération vise à apporter les corrections nécessaires.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

12) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 (DELIB 12)

Monsieur GUINARD, responsable du Pôle Finances présente le budget 2025 dans son ensemble.

Monsieur IMBERT, directeur général de l'établissement complète que ce budget est lié aux objectifs du projet d'établissement, en rappelant les éléments de contexte (rationalisation de la dimension budgétaire, déficit structurel annoncé lors du débat d'orientation budgétaire).

Monsieur IMBERT, directeur général de l'établissement indique que l'on se trouve dans une situation qui pourrait correspondre à celle de la « survie » d'un établissement public dans un contexte national et internationale et à un moment déterminant de la vie de l'établissement : Un projet d'établissement donne les perspectives de développement de l'établissement au regard du situation financière compliqué, la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen, convention tripartite (d'une durée de 3 ans).

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à la majorité
5 Abstentions de : Solweig CUSSAC, Carine SANTI-WEIL, Vincent PAJOT, Audrey ZIANE, Antoinette MAZZEO

13) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉMUNÉRATION D'UN MEMBRE DE JURY POUR LE DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE (DNSEP) OPTION ART (DELIB 13)

Madame SIF et Monsieur BOCCAMAIELLO quitte la séance.

Madame MESSARA, représentante du Directeur Régionale aux Affaires Culturelles précise que la rémunération des jurys émane de l'administration centrale du Ministère (pas la DRAC).

Absence de débat.

Procès-Verbal de Séance : INSEAMM CA 23/03/2025

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

14) DEMANDE DE SUBVENTION CULTURE PRO DEUXIÈME PARTIE (DELIB 14)

Demande de subvention de 10 000 € auprès de la DRAC PACA pour le financement du projet à hauteur de 32%.

Absence de débat.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

15) TAUX DE BOURSES ERASMUS+ PROGRAMME 2024-2026 (DELIB 15)

La délibération détaille la composition de la subvention et ses modalités d'utilisation.

Absence de débat.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

16) APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR COMMISSION CVEC (DELIB 16)

Madame LINDER-GAILLARD, Directrice des Beaux-Arts précise l'objet de la délibération. Cette nouvelle commission permet de travailler avec les personnels et les étudiants sur la répartition de cette contribution vie étudiante (modalités d'organisation de la commission), notamment afin d'améliorer la vie étudiante et l'accueil à l'école.

Absence de débat.

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

17) BILAN DES ACTIONS FINANÇÉES PAR LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) 2023-2024 PROGRAMMATION DES ACTIONS POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025 (DELIB 17)

Madame LINDER-GAILLARD, Directrice des Beaux-Arts précise la nature des actions financées par la CVEC (dépenses dans le domaine de la santé et du bien-être, développement durable et transition écologique, vie des campus et des activités culturelles, soutien à l'association étudiante).

Madame BIANCARELLI, élue à la Ville, précise qu'au-delà de ce dispositif, il existe d'autres façons de soutenir la vie étudiante (par la solidarité nationale par exemple) et que cet argent est financé par l'inscription des étudiants, et d'être donc critique sur la façon dont sont financés aujourd'hui les enjeux de la vie étudiante.

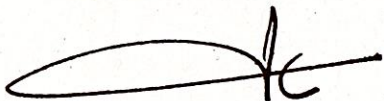
Procès-Verbal de Séance : INSEAMM CA 23/03/2025

Votes : Le projet, mis aux voix, est Adoptée à l'unanimité

Le Président clôture la séance à 12h30.


Fait à Marseille, le 23/01/2025

Le Président



Jean-Marc COPPOLA

Le secrétaire de séance,



M. Philippe Campos